



**FÉDÉRATION NATIONALE  
DES COURSES HIPPIQUES**

**COMMUNIQUE DE LA FNCH :  
PRESENCE D'ACIDE CANNABIDIOLIQUE  
DANS DES ALIMENTS POUR CHEVAUX**

Le Laboratoire des Courses Hippiques (LCH) a mis en évidence, depuis la mi-février et à la date du 07 avril 2019, 4 détections positives à l'acide cannabidiolique.

L'acide cannabidiolique, substance naturelle présente notamment dans le chanvre, n'a pas d'effet psychoactif, il a en revanche des propriétés anti-inflammatoires démontrées et à ce titre, entre dans la catégorie des substances prohibées par les codes des courses.

Les quatre détections positives concernent des écuries d'entraînement au trot, implantées dans différentes régions.

Dans le cadre des enquêtes de terrain réalisées suite à ces détections, il est apparu que les chevaux concernés avaient tous consommé des aliments élaborés par la société KRAFFT. Des échantillons de ces aliments ont été prélevés et analysés par le LCH, pour certains d'entre eux ces analyses ont révélé la présence d'acide cannabidiolique.

Il est donc établi que certains lots des aliments pour chevaux élaborés par la société KRAFFT contiennent de l'acide cannabidiolique.

La société KRAFFT a publié un communiqué le samedi 06 avril 2019 pour informer qu'elle allait tester l'ensemble de ses matières premières pour comprendre l'origine de cette molécule.

Le LCH est prêt à collaborer à cette phase de recherche.

Dans l'attente des résultats, la FNCH recommande aux socioprofessionnels de suspendre temporairement l'utilisation des aliments pour chevaux fabriqués par la société KRAFFT.

Des études sont en cours pour tenter d'évaluer le délai d'élimination de la molécule par l'organisme. A court terme, des analyses de dépistage peuvent être sollicitées (contacter la FNCH au 01.42.68.87.83).

Paris, le 07 avril 2019